



BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

BRUXELLES

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020-2022**





TABLE DES MATIÈRES

1. Dialogue et concertation entre acteurs locaux : Emploi, Formation, Enseignement	2
1.1. Réunions de l'Instance bassin EFE Bruxelles	3
1.2. Réunions du Bureau de l'Instance bassin EFE Bruxelles	4
1.3. Réunions de la Chambre enseignement Bruxelles	5
2. Résumé des activités de l'IBEFE Bruxelles en 2020, 2021 et 2022	6
2.1. 6 chantiers prioritaires	6
2.1.1. Renforcer le cœur de mission du bassin – production du RAP 2021	6
2.1.2. Articulation et coordination du pilotage de l'offre	7
2.1.3. Renforcer le service de l'Instance bassin	8
2.1.4. Repenser les modalités de fonctionnement de l'IBEFE Bruxelles	8
2.1.5. Consolider les outils méthodologiques et les formats des livrables	8
2.1.6. Préparation de la révision des instruments règlementaires et conventionnels	9
2.2. Rapport analytique et prospectif (RAP)	10
2.2.1. Elaboration du RAP 2021	10
2.2.2. Réactualisation 2022	11
2.3. Mission de remise d'avis	12
2.4. Autres productions de l'IBEFE Bruxelles	13
2.5. Pôles de synergie	14
2.6. Assemblée des Instances Bassin	15
2.7. Travaux en interbassin	16
2.7.1. GT interbassins	16
2.7.2. Assises de l'Enseignement et de la Formation	17
2.8. Communication	18
2.8.1. Envoi de newsletters	18
2.8.2. Site internet	18
2.8.3. Création et animation d'une page LinkedIn	18
2.8.4. Présentations extérieures	19
2.8.5. Webinaire	19
3. Activités de la Chambre enseignement	20
3.1. Plan de redéploiement – Octroi des incitants financiers en 2020-2021	20
3.2. Plan de redéploiement – Octroi des incitants financiers en 2021-2022	21
3.3. Comités d'accompagnements 2021 – Octroi des incitants financiers en 2022-2023	21
3.4. Mois du qualifiant	22
4. Equipe de l'Instance bassin EFE de Bruxelles	24
Bibliographie	26
Annexes	27

1. DIALOGUE ET CONCERTATION ENTRE ACTEURS LOCAUX : EMPLOI, FORMATION, ENSEIGNEMENT

Conformément à l'article 9 de l'accord de coopération adopté le 20 mars 2014¹, les Instances bassin assurent le rôle d'interface et la concertation entre les interlocuteurs sociaux, les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion. Elles apportent un appui au pilotage de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle exercé par les institutions dans le respect de leurs prérogatives, en :

- veillant au niveau local à la cohérence de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle avec les besoins socio-économiques constatés et l'offre d'enseignement et de formation existante sur le bassin EFE ;
- favorisant le développement au niveau local des politiques croisées en matière de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant, d'emploi et d'insertion mises en œuvre conjointement par la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

A ce titre, leurs missions consistent à :

- Permettre un dialogue et une concertation permanente entre les interlocuteurs sociaux, les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion ;
- Assurer de manière permanente le recueil, la synthèse, le croisement et la mise en contexte des analyses réalisées par les administrations, les opérateurs d'enseignement, de formation, d'emploi et d'insertion et par les experts scientifiques et méthodologiques, tels que visés à l'article 6, alinéa 7, en termes de besoins d'emploi, d'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle existante ainsi que de ressources disponibles sur le bassin EFE ;
- Établir, sur base des analyses visées au point 2 et dans le cadre des grandes orientations socio-économiques de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne définies dans leurs plans respectifs, une liste de thématiques communes aux filières professionnelles et métiers et diffuser celle-ci auprès des opérateurs d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle, d'emploi et d'insertion ;
- Transmettre des informations, rendre des avis, formuler des orientations aux opérateurs d'enseignement qualifiant (en ce compris aux CEFA), de formation professionnelle et d'insertion en matière d'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle ;
- Développer des pôles de synergie afin de permettre l'émergence de projets communs visant à l'amélioration des dispositifs locaux de formation professionnelle, d'enseignement qualifiant et d'insertion ;
- Intégrer et assurer le bon fonctionnement des chambres de l'Instance bassin telles que définies à l'article 6 ;
- Mettre en œuvre et assurer le bon fonctionnement de toute autre chambre visant à accueillir une nouvelle mission dans le domaine des politiques croisées en matière d'enseignement qualifiant, de formation et d'insertion, confiée aux Instances bassin par les parties signataires.

(1) Consultable ici : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/40334_000.pdf

En raison de la crise sanitaire, les réunions se sont majoritairement tenues en visio-conférence en 2020 et en 2021.



1.1. RÉUNIONS DE L'INSTANCE BASSIN EFE BRUXELLES

Outre le Président, l'IBEFE est composée de 24 membres, soit :

- 8 interlocuteurs sociaux ;
- 8 représentants pour la formation / l'emploi / l'insertion ;
- 8 représentants pour l'enseignement.

Ceux-ci ont un mandat de 4 ans. Les séances plénières de l'Instance s'ouvrent également à une série d'invités à titre d'expert, soit de manière régulière, soit ponctuelle, selon les thématiques traitées.

L'IBEFE Bruxelles s'est réunie 5 fois en 2020 : le 4 février, le 21 avril, le 2 juin, le 6 octobre et le 1^{er} décembre.

L'IBEFE Bruxelles s'est réunie à 5 reprises en 2021 : le 2 février, le 20 avril, le 1^{er} juin, le 5 octobre et le 1^{er} décembre.

L'IBEFE Bruxelles s'est également réunie à 5 reprises en 2022 : le 22 mars, le 7 juin, le 4 octobre, le 8 novembre et le 6 décembre.

Le président de l'IBEFE Bruxelles, entre la création de l'IBEFE en 2014 et mars 2022, était Daniel Fastenakel. Ce dernier était élu sur un mandat syndical.

Les trois vice-présidences, durant la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 22 mars 2022, étaient attribuées à :

- Corinne Springael, vice-présidente formation, emploi, insertion ;
- Philippe Malfait, vice-président enseignement ;
- Laurent Schiltz, vice-président des partenaires sociaux.

Lors de l'Assemblée plénière du 22 mars 2022, Laurent Schiltz, titulaire d'un mandat patronal, représentant de BECI, a été désigné au poste de président de l'IBEFE Bruxelles.

Ont été désigné.e.s aux postes de vice-président.e.s :

- Olivia P'tito, vice-présidente formation, emploi, insertion ;
- Philippe Malfait, vice-président enseignement ;
- Sara Steimes, vice-présidente des partenaires sociaux.

La composition exacte de l'Instance bassin EFE Bruxelles (membres effectifs et suppléants) figure en [annexe 1](#) (composition 2020) et en [annexe 2](#) (composition 2022).



1.2. RÉUNIONS DU BUREAU DE L'INSTANCE BASSIN EFE BRUXELLES

La composition du Bureau de l'Instance bassin EFE Bruxelles est précisée dans le Règlement d'ordre intérieur (ROI) et a été modifiée lors de l'assemblée plénière de février 2020.

Conformément à l'article 5 §5 du ROI de l'IBEFE Bruxelles, le Bureau de l'Instance bassin EFE est formé du.de la Président.e et des 3 Vice-Président.e.s désigné.e.s selon les modalités définies à l'article 6 de l'Accord de Coopération. Le.la Président.e de la Chambre enseignement et un membre représentant la Formation PME en alternance sont également membres du bureau. Le.La Vice-président.e de la Chambre enseignement, un membre représentant Actiris et un membre représentant la FeBISP sont invités permanents du Bureau.

En cas d'absence d'un membre du Bureau ou d'un.e invité.e, il.elle peut donner mandat à un autre membre de l'Instance bassin de la même catégorie pour se faire remplacer. En fonction de l'ordre du jour, le Bureau peut inviter d'autres membres de l'Instance bassin EFE. Ces personnes sont invitées à l'initiative du.de la Président.e. Le responsable du service participe aux réunions du Bureau.

- Le Bureau de l'Instance bassin EFE Bruxelles s'est réuni à 7 reprises en 2020 : le 14 janvier, le 18 février, le 16 juin, le 15 septembre, le 20 octobre, le 17 novembre et le 15 décembre.
- Le Bureau de l'Instance bassin EFE Bruxelles s'est réuni 9 fois en 2021 : le 19 janvier, le 23 février, le 16 mars, le 18 mai, le 15 juin, le 21 septembre, le 19 octobre, le 16 novembre et le 14 décembre.
- Le Bureau de l'Instance bassin EFE Bruxelles s'est réuni 8 fois en 2022 : le 18 janvier, le 22 février, le 19 avril, 24 mai, le 21 juin, le 20 septembre, le 24 octobre et le 28 novembre.



1.3. RÉUNIONS DE LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT BRUXELLES

Comme mentionné dans le dernier Rapport d'activité spécifique de la Chambre enseignement², cette dernière est un lieu d'information et de délibération entre les réseaux d'enseignement et les représentants du monde socioéconomique d'une zone en matière d'offre d'enseignement.

La Chambre enseignement contribue à l'harmonisation de l'offre d'enseignement qualifiant sur son territoire. En effet, l'objet principal des textes de loi qui instituent la Chambre enseignement est de permettre, sur base volontaire et sous certaines conditions, aux établissements ou implantations d'enseignement secondaire de plein exercice et en alternance organisant au moins une option de l'enseignement technique de qualification ou professionnel au troisième et quatrième degré, de bénéficier d'incitants afin de développer, selon une logique de concertation en intra et/ou inter-réseaux, des actions visant à optimiser l'offre d'enseignement en termes de disponibilité et qualité du service public, en phase avec les tendances de développement socio-économique sous-régional et régional. Conformément au Décret du 30 avril 2009, la Chambre enseignement élabore un plan de redéploiement de l'offre d'enseignement technique de qualification et professionnel par secteur retenu tous les 4 ans, en assure le suivi et en évalue la mise en œuvre selon les modalités et délais prescrits dans ledit décret. La Chambre enseignement soumet son plan à l'accord du Gouvernement.

Conformément à l'art. 5 § 8 du Décret et selon certaines conditions, la Chambre enseignement peut également initier ou participer à des projets qui favorisent, en inter-réseaux, la promotion de l'enseignement technique de qualification et professionnel en lien avec les objectifs généraux de l'enseignement secondaire tel que formulé dans le Décret « Missions » du 24 juillet 1997.

La Chambre enseignement a tenu 4 Assemblées générales en 2020 : le 7 janvier, le 2 mars, le 19 novembre et le 9 décembre.

En 2021, l'Assemblée générale de la Chambre enseignement s'est réunie 2 fois : le 21 octobre et le 9 décembre.

En 2022, l'Assemblée générale de la Chambre enseignement s'est réunie 3 fois : le 8 juin, le 11 octobre et le 12 décembre.

La Chambre enseignement de Bruxelles s'appuie également sur un Bureau qui s'est réuni à 5 reprises en 2020 : le 2 mars, le 19 mai, le 7 octobre, le 9 novembre et le 9 décembre.

Le Bureau de la Chambre enseignement s'est réuni 4 fois en 2021 : le 23 février, le 8 juin, le 18 octobre et le 6 décembre. Un bureau restreint a en outre eu lieu le 21 septembre.

Le Bureau de la Chambre enseignement s'est réuni 5 fois en 2022 : le 21 février, le 31 mars, le 8 juin, le 11 octobre et le 7 décembre.

Entre le 1^{er} février 2019 et le 1^{er} février 2020, la Chambre enseignement de Bruxelles a eu comme présidente Annick Bratun.

Entre le 1^{er} février 2020 et le 1^{er} février 2021, elle a eu comme président Luc Zomers.

Entre le 1^{er} février 2021 et le 1^{er} février 2022, elle a eu comme président David Waucquez.

Depuis le 1^{er} février 2022, le président de la Chambre enseignement est à nouveau Luc Zomers.

(2) Rapport d'activité annuel, Chambre Enseignement – IBEFE Bruxelles, année scolaire 2021-2022, p.7-9.

2. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE L'IBEFE BRUXELLES EN 2020, 2021 ET 2022



2.1. 6 CHANTIERS PRIORITAIRES

Sur la période 2020-2022, les 6 chantiers prioritaires initiés en 2019 se sont poursuivis et ont été, pour la plupart, finalisés.

2.1.1. Renforcer le cœur de mission du bassin – production du Rapport analytique et prospectif 2021

L'Instance bassin de Bruxelles a achevé sa phase de redéploiement opérationnel et stratégique. Le travail du service s'est recentré sur la production des livrables prévus par l'Accord de Coopération et répondant au « cœur de mission » du bassin, au premier chef duquel le Rapport analytique et prospectif (RAP).

Un travail de mise à jour de la méthodologie a été mené en 2019 et 2020 et a permis de traiter le secteur de la construction comme secteur « test ». Ce travail a été finalisé en décembre 2020, sur base du recueil, de la synthèse, du croisement et de la mise en contexte des données et analyses enseignement-formation-emploi. Les thématiques communes liés à ce secteur ont été approuvées par les membres et ont été communiquées largement en 2021.

Concernant les pôles de synergie (POSY), le travail d'évaluation a été mené à son terme. Une note précisant les conditions de création, le cadre et les objectifs poursuivis par les POSY a été approuvée par les membres lors de l'Assemblée plénière du 7 juin 2022.

Concernant le chantier de l'alternance, deux travaux méritent d'être signalés :

- L'IBEFE Bruxelles a été mobilisée en 2021-2022 lors d'une enquête sur la formation en alternance menée par les 10 IBEFE avec l'appui de l'OFFA. Cette enquête, qui visait à sonder le vécu des acteurs de l'alternance et à identifier des axes d'amélioration, a permis de recueillir les réponses de 2591 apprenants, 428 employeurs et 250 référents. Un rapport d'enquête, intitulé « L'alternance dans tous ses états », a été publié. Un webinaire interbassin a été organisé le 17 mai 2022 pour présenter les résultats.
- Une note d'information portant sur les CEFA (le cadre général, les chiffres clés et des constats, questions et pistes d'amélioration) a été adoptée lors de l'Assemblée plénière du 4 octobre 2022.

Le travail consultatif s'est poursuivi, à travers notamment la mission d'avis des bassins (cf. point 2.3).

2.1.2. Articulation et coordination du pilotage de l'offre

Ce chantier prioritaire s'est poursuivi.

Il s'inscrit dans le chantier 2.3 : Renforcer les politiques croisées emploi-formation de la [Stratégie GO4Brussels 2030](#) qui prévoit notamment que « le Gouvernement (bruxellois) articulera structurellement, à partir de 2020, les instruments de pilotage mis en place : Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation (view.brussels), le service de Régie de la formation professionnelle (de Bruxelles Formation) et l'Instance bassin Enseignement-Formation-Emploi (IBEFE), ainsi que les services concernés du VDAB Brussel ».

Une note, concertée en amont avec les services concernés et adoptée en plénière en décembre 2020 a été soumise au ministre de l'Emploi et de la Formation en décembre 2020.

Le ministre de l'Emploi et de la Formation y a répondu favorablement en mars 2021.

Dans son courrier, le ministre a confirmé l'ensemble des constats et a validé les propositions qui y étaient émises. Il estime nécessaire d'organiser et de synchroniser les productions des différents opérateurs concernés dans le cadre d'un cycle coordonné de l'offre de formation professionnelle et qualifiante francophone.

Il a notamment validé :

- le besoin de clarification des rôles et des responsabilités de chacun afin d'écartier les recouvrements existants ;
- le cycle trisannuel de pilotage de l'offre de formation proposée dans la note, en identifiant 5 étapes et leurs chefs de file, qui a été présenté lors de la plénière du 20 avril 2021.

Puis, l'Instance a été mandatée pour poursuivre et finaliser ce travail avec Bruxelles Formation, le SFPME et view.brussels.

Une note plus opérationnelle a alors été élaborée en concertation avec toutes les parties prenantes. Elle a été envoyée au ministre en juin 2021.

Ce dernier a exprimé son souhait, via un courrier datant de juillet 2021, de mettre en œuvre les propositions de la note du bassin, notamment :

- d'associer le SFPME et le service de l'IBEFE aux lieux de concertation opérationnels de view ;
- de synchroniser la réalisation du RAP avec le cycle des opérateurs, pour que les recommandations de l'IBEFE soient prises en compte dans la programmation de leur offre ;
- d'assurer un retour annuel systématique des opérateurs à l'IBEFE sur la programmation et la mise en œuvre de leur offre ;
- de positionner le rapport de détermination des besoins produit par view.brussels en amont du RAP et d'élargir son champ d'observation à l'offre de l'efp/SFPME ;
- de proposer un projet de convention de collaboration entre les parties prenantes afin d'entériner ces propositions mais aussi de mieux articuler les productions de chacun, de coordonner les consultations sectorielles, de s'informer mutuellement et d'harmoniser les outils et les terminologies.

Concernant la demande d'intégrer la mission d'appui au pilotage de l'offre de l'IBEFE Bruxelles dans le nouvel Accord de coopération « politiques croisées », le ministre a indiqué que cette demande sera examinée dans le cadre de la révision de l'accord concerné.

2.1.3. Renforcer le service de l'Instance bassin

L'équipe a été renforcée en 2020 et 2021, avec l'arrivée de nouvelles chargées de mission et le recrutement d'une nouvelle responsable. Le cadre RH s'est donc trouvé complet début 2021 (cf. point 4).

Un projet de convention entre Bruxelles Formation et l'IBEFE a été élaboré. Il a été signé en septembre 2022. Cette convention clarifie les rôles et les responsabilités entre le Président, le Bureau, la direction du service de l'Instance bassin et la direction de Bruxelles Formation, sur les questions RH, budgétaires, équipements, etc. Une convention similaire existe depuis de nombreuses années entre les bassins wallons et le FOREM.

Une convention a par ailleurs été conclue en 2021 entre l'OQMT et les 10 IBEFE. Ce texte a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de l'accord de coopération, de préciser les modalités de collaboration entre les IBEFE et l'OQMT, de fixer la nature des données « enseignement » mises à disposition des IBEFE et les modalités d'échange, de partage et de traitement de ces données, et de préciser les rôles de chacun dans la mise en œuvre et le suivi des thématiques communes et dans l'appui au pilotage de l'offre d'enseignement. La convention a également permis la création d'un comité de suivi pour assurer un suivi régulier de la bonne mise en œuvre de la convention.

2.1.4. Repenser les modalités de fonctionnement de l'IBEFE Bruxelles

Ce chantier a engrangé plusieurs avancées majeures en 2020.

- En février 2020, les membres ont adopté une note définissant les modalités de fonctionnement de la plénière ;
- En juin 2020, un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur a été adopté par le Collège de la Commission communautaire française dans lequel l'élargissement du bureau est effectif ;
- En octobre 2020, les membres ont adopté une note définissant les modalités de collaboration entre la Chambre enseignement et l'Instance bassin.

Enfin, il a été décidé que la réflexion sur la création d'une « Chambre formation » serait temporairement postposée et serait reprise en fonction des résultats des chantiers précédents et des projets relatifs à l'alternance.

2.1.5. Consolider les outils méthodologiques et les formats des livrables

Comme convenu en Assemblée des Instances bassin, un nouveau RAP a été réalisé en 2021. Pour la première fois, il couvre tous les secteurs d'activité présents à Bruxelles et dans sa périphérie en ce qui concerne l'offre des opérateurs représentés au sein de l'IBEFE. Il s'agit d'un livrable central qui couvre à la fois la description et l'analyse de l'offre existante à Bruxelles, l'analyse des besoins en termes de compétences, de qualification et main d'œuvre dans la zone métropolitaine bruxelloise, l'évolution des techniques et des métiers couverts par le scope du bassin via les diagnostics sectoriels, et la formulation de recommandations aux opérateurs concernant l'ajustement de l'offre aux besoins.

La méthodologie développée dans la phase test pour le secteur de la construction a été adaptée et déployée, avec l'appui de groupes de travail réunissant les parties prenantes bruxelloises.

Cette collaboration avec tous les opérateurs, producteurs de données et usagers du RAP a été organisée afin de permettre de rencontrer leurs besoins et de s'appuyer sur les productions existantes.

Le RAP 2021 a été également réalisé sur base de la nomenclature ROME V3, avec une correspondance définie et validée avec toutes les nomenclatures utilisées par les opérateurs.

Plus d'information sur le RAP 2021 au point 2.2.

2.1.6. Préparation de la révision des instruments règlementaires et conventionnels

La révision de certains textes (révision de l'accord de coopération, arrêté d'exécution) se poursuit sur la base des chantiers précédents, notamment :

- Proposition d'arrêté relatif au Bassin ;
- Evaluation et révision de l'accord de coopération (dont l'ouverture à la Région de Bruxelles-Capitale) ;
- Elaboration de conventions avec les acteurs et membres de l'IBEFE Bruxelles.

L'évaluation de l'accord de coopération doit encore être réalisée par les ministres de tutelle, sur base des recommandations des Présidents des 10 Instances bassin.

Il est à noter qu'une convention a été nouée entre l'Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies et les 10 Instances bassin EFE en 2021 et qu'une convention a été nouée entre Bruxelles Formation et l'IBEFE Bruxelles en septembre 2022 (cf. point 2.1.3.).

Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'IBEFE Bruxelles ont été adoptés lors de l'Assemblée plénière du 7 juin 2022. Ces objectifs valent pour les années 2022, 2023 et 2024.

Ce plan se décompose en 3 objectifs stratégiques et 9 objectifs opérationnels.

Les 3 objectifs stratégiques sont :

- l'appui au pilotage de l'offre bruxelloise francophone d'enseignement, de formation et de validation ;
- l'ancrage de l'IBEFE Bruxelles dans le paysage EFE bruxellois ;
- le renforcement des collaborations entre les acteurs EFE bruxellois afin de contribuer à une meilleure articulation des politiques EFE.

Deux thématiques phares transversales ont par ailleurs été validées pour la même période :

- la lutte contre les pénuries de main d'œuvre qualifiée ;
- la sécurisation des parcours des apprenant.e.s.

Le schéma détaillé présentant les objectifs stratégiques et opérationnels se situe en annexe 3.



2.2. RAPPORT ANALYTIQUE ET PROSPECTIF (RAP)

2.2.1. Elaboration du RAP 2021

En 2021, l'IBEFE Bruxelles a produit un Rapport analytique et prospectif comprenant :

- un **diagnostic socio-économique** du territoire bruxellois et du marché de l'emploi ;
- un **cadastre 2016-2020 de l'offre réalisée** francophone et néerlandophone d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle et de validation des compétences en Région de Bruxelles-Capitale, avec notamment les effectifs d'apprenants par option/section/formation (travail réalisé en partenariat avec le Brusselse Adviesraad van Nederlandstalige Sociale Partners) ;
- une **liste de métiers prioritaires** pour l'évolution de l'offre d'enseignement et de formation sur le bassin ;
- une **liste de recommandations complémentaires** portant sur des métiers et des enjeux transversaux.

La liste des métiers prioritaires, qui constituent la partie la plus visible et impactante du Rapport analytique et prospectif, a pour vocation d'orienter l'évolution de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation sur le Bassin. Le Rapport 2021 identifie 145 métiers prioritaires pour lesquels l'offre d'enseignement et de formation sur le bassin bruxellois fait l'objet d'une recommandation de maintien ou de création/renforcement.

En complément de ces métiers prioritaires, l'IBEFE formule une série de recommandations visant à faire évoluer positivement la qualité de l'offre d'enseignement et de formation. Ces recommandations portent sur des besoins d'adaptation du contenu ou de la pédagogie de certaines offres, sur l'orientation et la promotion des métiers, sur les stages, sur les équipements et ressources et sur la sécurisation des parcours.

Pour la réalisation de la liste de métiers prioritaires et de la liste de recommandations complémentaires, l'IBEFE a pu compter sur l'appui et l'expertise de nos membres et partenaires, représentants syndicaux et patronaux, représentants de l'enseignement, représentants de la formation, de l'emploi et de l'insertion, membres de view.brussels, de l'IBSA, de Brupartners, représentants de Pôles Formation Emploi et Centres de Référence professionnelle, représentants d'entreprises, etc. De nombreuses consultations bilatérales ont ainsi été menées auprès des représentants sectoriels et autres types d'experts. Un groupe de travail s'est par ailleurs réuni le 22 septembre 2021 en présence de représentants de l'Enseignement secondaire, de l'Enseignement de Promotion sociale, de l'efp, du SFPME, de Bruxelles Formation, de Brupartners, d'Engie Academy, d'Alimento, de Logisticity, de l'ARES, de Digitalcity, de la Fédération Construction, d'Actiris et de view afin de pré-valider la liste des métiers prioritaires.

A noter que, parallèlement à la réalisation du diagnostic socio-économique, un outil a été fourni pour aider au découpage sectoriel de la périphérie bruxelloise. Ce travail a été mené en collaboration avec bsi.brussels (brussel studies institute). Quatre comités d'accompagnement ont eu lieu : le 13 décembre 2021, le 1^{er} février 2022, le 27 avril 2022 et le 13 juillet 2022. Lors de ces comités ont été livrés et présentés les 4 volets de l'étude : 1) définition du Rand ; 2) bassins d'emploi et mouvements de navette à destination et en provenance de Bruxelles ; 3) Secteurs atypiques ; 4) Croisement, opérationnalisation et recommandations.

2.2.2. Réactualisation 2022

En 2022, compte tenu de la publication d'un rapport complet en 2021, l'IBEFE Bruxelles a procédé uniquement à une réactualisation de sa liste de métiers prioritaires. La liste de métiers prioritaires 2022 a été validée lors de l'Assemblée plénière du 4 octobre 2022. Cette liste est désormais mise à jour chaque année dans sa globalité.

La réactualisation repose sur un travail de révision des diagnostics sectoriels, en mobilisant la documentation et les statistiques disponibles et en réalisant des entretiens auprès d'experts.

Au total, dans la liste de 2022, 149 métiers ont été classés comme prioritaires, soit 4 de plus que dans la liste de 2021.



2.3. MISSION DE REMISE D'AVIS

Les avis délivrés par l'Instance bassin portent sur toute question liée aux matières d'enseignement qualifiant, de formation professionnelle et d'emploi. Ils sont rendus d'initiative ou à la demande des membres ou acteurs politiques. Sur la période considérée, l'IBEFE Bruxelles a rendu 4 avis, qui sont consultables sur le site internet de l'Instance.

- Avis n°17 : **Appel à projet - Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2019-2020** (adopté le 16 juin 2020)*
- Avis n°18 : **Appel à projet - Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2020-2021** (adopté le 5 octobre 2021)*
- Avis n°19 : **Appel à projet - Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2021-2022** (adopté le 7 juin 2022)*

Chaque année, l'IBEFE Bruxelles est sollicitée pour remettre un avis sur les demandes de financement des écoles dans le cadre de l'appel à projets « fonds d'équipement ». Il est consacré à des projets de modernisation des équipements pédagogiques de pointe dans les établissements secondaires de l'enseignement qualifiant.

- Pour l'appel à projet relatif à l'année scolaire 2019-2020, le budget total alloué était d'un peu plus de 7 millions d'euros, dont 1.687.064 euros pour Bruxelles. 174 projets ont été déposés par les écoles du bassin bruxellois.
- Pour l'appel à projet relatif à l'année scolaire 2020-2021, le budget total alloué était d'environ 5 millions d'euros, dont 931.658 euros pour Bruxelles. 127 projets ont été déposés par 38 écoles qualifiantes du bassin bruxellois.
- Pour l'appel à projet relatif à l'année scolaire 2021-2022, le budget total alloué était d'environ 5 millions d'euros, dont 927.715 euros pour Bruxelles. 153 projets ont été déposés par 33 écoles qualifiantes bruxelloises et 6 CTA.

Chaque année, l'IBEFE rend un avis contenant :

- un travail de priorisation des demandes de matériels des écoles sur base d'une série de critères liés au marché du travail. Pour chaque projet, une recommandation est fournie : « très prioritaire », « prioritaire », « peu prioritaire » ou « non prioritaire ».
- une série de constats, de recommandations plus qualitatives et de propositions.

- Avis n°20 : **Agrément et réagrément des OISP – Période 2023-2025** (adopté le 4 octobre 2022)*

Cet avis porte sur la demande de renouvellement d'agrément de 50 OISP existantes et sur la demande d'agrément d'un nouvel organisme d'insertion socioprofessionnelle (OISP) pour la période 2023-2025. Il répond à la saisine du ministre bruxellois de la Formation professionnelle datée du 12 septembre 2022.

Les membres de l'IBEFE Bruxelles ont décidé d'appuyer la proposition de l'Administration de la COCOF de renouveler l'agrément des 50 OISP existantes et d'agréer ADIF Infor-femmes pour la période 2023-2025.

* L'ensemble des avis rendus par l'Instance bassin EFE de Bruxelles sont consultables à l'adresse suivante : www.bas-sinefe-bxl.be/avis



2.4. AUTRES PRODUCTIONS DE L'IBEFE BRUXELLES

Une série de travaux ont été réalisés par l'IBEFE Bruxelles.

GT Mutualisation des équipements

Lors de l'Assemblée plénière du 7 juin 2022, suite à l'adoption de l'avis n°19, les membres ont décidé collectivement de lancer un GT au sujet de la mutualisation des équipements pédagogiques de pointe afin d'approfondir les réflexions exprimées en Assemblée plénière. Une première session de ce GT a eu lieu le 24 janvier 2023.

Révision du Décret ISP

L'IBEFE participe depuis 2017 aux différentes réflexions menées dans le cadre de la révision du dispositif ISP. En juin 2022, le ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle a lancé un processus consultatif devant mener à la révision du dispositif et du Décret, par le biais de groupes de travail auxquels le service de l'IBEFE participe. Dans ce cadre, le service de l'IBEFE a transmis une contribution pour alimenter la réflexion sur le chantier « Missions et public cible ».

Cadastre Alimentation durable

En novembre 2021, le ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle a mandaté l'IBEFE pour réaliser, dans le cadre du RAP 2021, un travail spécifique sur le thème de l'alimentation durable. Étaient attendues la production d'une cartographie de l'offre de formation et d'enseignement existante et l'intégration des questions d'alimentation durable dans les thématiques communes, et ce prioritairement pour le domaine de l'Horeca. Ce travail a alimenté le groupe de travail Stratégie Good Food 2.0.

Stratégie Qualification Emploi (SQE)

L'IBEFE a été sollicitée afin de participer aux groupes de travail organisés dans le cadre de la Stratégie Qualification Emploi pilotée par le cabinet du ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Trois groupes de travail ont été lancés avec, pour chacun, la mission de traiter un axe spécifique. Pour chaque axe, deux sessions de travail ont été programmées entre avril et mai 2022. Outre son active participation, l'IBEFE a contribué à la réflexion en transmettant une série de contributions écrites s'appuyant sur nos travaux.

Tables rondes sectorielles consacrées aux métiers en pénurie

L'IBEFE a été mandatée par le ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation professionnelle pour alimenter la réflexion lors de différentes tables rondes sectorielles (Horeca, Construction, Digital, Industrie). Dans ce but, l'IBEFE a réalisé des notes de cadrage pour chaque table ronde. Celles-ci ont été organisées entre mai et octobre 2022. Outre ces contributions écrites, l'IBEFE a participé activement à ces tables rondes.



2.5. PÔLES DE SYNERGIE

POSY « Plaquette technicien HVAC »

Entre 2020 et 2022, plusieurs rencontres avec Volta ont permis d'identifier une série de manques d'informations liés au métier de technicien HVAC. Les membres de l'IBEFE ont décidé, lors de l'Assemblée plénière du 7 juin 2022, de les traiter par le biais d'un pôle de synergie.

Le premier projet développé dans ce cadre a trait à l'élaboration d'un outil d'information à destination des conseillers.ères en orientation. Cet outil se destine à visibiliser les filières de formation et d'enseignement menant au métier de technicien en HVAC, les passerelles entre ces filières, les certifications accessibles et les lieux de formation proposés sur le territoire du bassin bruxellois. Il permettra également d'identifier les manques ainsi que les conditions d'accès aux formations dans l'optique de favoriser la sécurisation du parcours de l'utilisateur.

Une nouvelle rencontre avec Volta ainsi que le lancement d'un groupe de travail sont prévus courant 2023.

POSY « Plaquette aide aux personnes »

La proposition de lancement de ce nouveau pôle de synergie a été approuvée par les membres lors de l'Assemblée plénière du 7 juin 2022. Il sera mis en œuvre en 2023.

Il poursuit également l'objectif d'élaborer un outil d'information à destination des conseillers.ères en orientation, de manière à visibiliser les filières de formation et d'enseignement menant aux métiers de l'aide aux personnes, les passerelles entre ces filières, les certifications accessibles et les lieux de formation proposés sur le territoire bruxellois. Cet outil apportera sa contribution à une meilleure sécurisation des parcours des usagers.



2.6. ASSEMBLÉE DES INSTANCES BASSIN

Le président et la responsable de service de l'IBEFE participent plusieurs fois par an à cette instance. Celle-ci réunit les présidents et coordinateurs de tous les IBEFE ainsi que les partenaires sociaux et les représentants des ministres. La tâche de cette Assemblée est principalement de coordonner le fonctionnement et le travail commun des 10 IBEFE.

- Elle s'est réunie 2 fois en 2020 (28 septembre et 14 décembre).
- Elle s'est réunie 4 fois en 2021 (22 mars, 11 juin, 13 septembre, 17 décembre).
- Elle s'est réunie 4 fois en 2022 (21 mars, 10 juin, 26 septembre, 9 décembre).



2.7. TRAVAUX EN INTERBASSIN

2.7.1. Groupes de travail interbassins

L'équipe de l'IBEFE a participé à plusieurs groupes de travail et cycles de réunions régulières interbassin en 2020, 2021 et 2022 :

Coordination méthodologique

GT réunissant chaque mois les coordinateurs.trices du bassin de Bruxelles et des bassins wallons afin de coordonner les travaux et initiatives interbassins sous un angle avant tout méthodologique en prenant en considération les décisions de l'Assemblée des Instances bassin.

GT Outils et méthodes

GT se réunissant plusieurs fois par an jusqu'à juin 2021, constitué d'au moins un représentant de chaque IBEFE, ayant pour mission de réaliser un travail méthodologique à l'échelle interbassin, en faisant remonter des bonnes pratiques, en harmonisant certains de nos travaux ou encore en améliorant les outils collaboratifs.

GT Rome V3

GT ayant réuni, pour un cycle de réunions, en 2020 et 2021, des représentants des 10 IBEFE pour travailler à une meilleure harmonisation des usages de la nomenclature Rome V3 dans les RAP et les travaux des IBEFE. Ce GT, qui a abouti à la formalisation de règles, se rassemble désormais chaque année pour harmoniser le choix des code Rome V3 et des appellations des métiers prioritaires choisis par les différentes Instance Bassin.

GT Trame commune

GT ayant réuni très régulièrement des représentants de chaque bassin en 2020 et 2021 afin d'aboutir à une trame commune et à une méthodologie harmonisée pour la production des 4 chapitres du RAP 2021. A noter que l'IBEFE Bruxelles, bien qu'ayant pleinement participé à ces travaux, a demandé une autonomie accrue par rapport aux bassins wallons dans le choix du contenu de ses chapitres compte tenu de ses spécificités.

GT Communication

GT s'étant réuni plusieurs fois en 2020 avec l'objectif de définir un plan de communication sur les thématiques communes et élaborer un pitch commun pour présenter les Instances bassin.

GT Aide à la personne

GT se réunissant plusieurs fois par an depuis décembre 2019. Y sont régulièrement invités des représentants sectoriels wallons et bruxellois de l'aide à la personne (santé, petite enfance, aide à domicile...). Ce GT constitue un espace de réflexion et de projets communs.

GT Cadastre OTLAV

GT ayant mobilisé les IBEFE sur la période 2020-2022 dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'orientation tout au long de la vie, à la demande des ministres wallons et bruxellois de l'emploi et de la formation. Le GT a d'abord été mandaté pour réaliser un cadastre des actions/outils existants en matière d'orientation tous opérateurs confondus ainsi qu'une analyse faisant l'état de la situation de l'offre de formation d'orientation. Les membres du GT ont ensuite été invités à participer en tant qu'experts au GT « Orientation tout au long de la vie » mis en place par les ministres Clerfayt, Morreale, Désir et Glatigny.

2.7.2. Assises de l'Enseignement et de la Formation

Les Assises de l'Enseignement et de la Formation, organisées par le Comité de Concertation Emploi Formation (CCEF), se sont déroulées en ligne le 26 novembre 2020. Ces Assises ont porté sur une réflexion sur comment faire évoluer les dispositifs/projets en lien avec trois «steps» ou étapes préalables au « Parcours de renforcement des compétences » :

- Comment lutter contre le décrochage et quelles solutions apporter à ceux qui malgré tout décrochent ? (« step -1 ») ;
- Comment toucher les publics les plus fragilisés pour les mener vers ces parcours de renforcement ? (« step 0 ») ;
- Quelles approches et quels outils peut-on partager en termes d'évaluation des compétences et d'orientation ? (« step 1 »).

Une contribution de l'ensemble des IBEFE a été apportée en amont de l'événement, ainsi que lors des ateliers (présentations et échanges).



2.8. COMMUNICATION

2.8.1. Envoi de newsletters

En 2021, l'IBEFE a débuté son envoi de newsletters. Deux newsletters ont été envoyées en 2021 :

- 8 janvier : 135 destinataires, taux d'ouverture de 57,7% ;
- 20 mai : 130 destinataires, taux d'ouverture de 51,6%.

En 2022, l'Instance Bassin a envoyé 4 newsletters :

- 25 février : 135 destinataires, taux d'ouverture de 63,3% ;
- 5 mai : 136 destinataires, taux d'ouverture de 61,4% ;
- 29 septembre : 139 destinataires, taux d'ouverture de 65,9% ;
- 30 novembre : 139 destinataires, taux d'ouverture de 65,7%.

2.8.2. Site internet

Sur la période 2020-2022 le site web de l'IBEFE a connu plusieurs nouveautés et mises à jour : actualisation des textes et contenus, ajout d'un module d'agenda, ajout d'une page de ressources utiles, refonte de la section « nos travaux » (afin de mieux correspondre à la modularité du Rapport analytique et prospectif, d'ajouter les analyses et notes ponctuelles du service et d'ajouter les replays des webinaires), refonte de la page d'accueil (mise en avant des actualités et productions du bassin, ainsi qu'un allègement des informations affichées), ajout d'une section « actualités ». En 2020, Google Analytics dénombre 3900 sessions, en 2021, 5294 sessions, et en 2022, 6815 sessions.

2.8.3. Création et animation d'une page LinkedIn

Courant 2021, l'Instance bassin a créé sa page d'entreprise sur LinkedIn et y publie régulièrement du contenu. En date du 24 février 2023, la page compte 109 followers.

2.8.4. Présentations extérieures

Au-delà des présentations réalisées lors de ses assemblées plénières, de ses bureaux ou lors d'entretiens, le service de l'Instance bassin a assuré les présentations suivantes (de l'Instance et/ou de ses travaux) :

- 24 février 2021 : présentation de l'IBEFE à la FedeAU (Fédération bruxelloise des professionnels de l'agriculture urbaine) ;
- 28 octobre 2021 : intervention lors d'un webinar organisé par Brupartners (« Etat des lieux du rapprochement entre l'enseignement et le marché de l'emploi ») ;
- 8 décembre 2021 : présentation de l'IBEFE à l'efp/SFPME ;
- 24 mars 2022 : présentation des thématiques communes au Cabinet du ministre bruxellois de l'Emploi et de la Formation ;
- 9 mai 2022 : présentation des thématiques communes à la FeBISP (Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Économie Sociale d'Insertion) ;
- 9 mai 2022 : présentation des thématiques communes à la Coordination bruxelloise de la validation des compétences ;
- 19 mai 2022 : présentation du diagnostic socio-économique du territoire bruxellois à la Cité des métiers de Bruxelles ;
- 1^{er} juin 2022 : présentation des thématiques communes à la Commission bruxelloise de l'enseignement de promotion sociale ;
- 23 juin 2022 : présentation des thématiques communes à la Cité des métiers de Bruxelles.

2.8.5. Webinaire

L'IBEFE a organisé le 8 décembre 2022 un premier webinaire, intitulé « Alternance, nouvelle tendance ? », portant sur la formation en alternance. Le webinaire a proposé une présentation du système flamand « Duaal Leren » par Vincent Verrydt et une présentation de la réforme française de l'apprentissage par Jean-François Desbonnet. Ces interventions ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de ces deux systèmes, et nous l'espérons, de nourrir quelques pistes et idées pour le système de l'alternance belge francophone. 82 personnes se sont inscrites à ce webinaire et 58 personnes y ont effectivement participé.

3. ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE ENSEIGNEMENT



3.1. PLAN DE REDÉPLOIEMENT – OCTROI DES INCITANTS FINANCIERS EN 2020-2021

Suite au comité d'accompagnement du 5 novembre 2019, les projets proposés par les établissements scolaires ont été analysés par le Bureau afin de faire une proposition à la Chambre enseignement.

Sur les 43 projets envisagés par le comité d'accompagnement (1 en fermeture, 12 en création et 30 en maintien), 19 ont été sélectionnés par la Chambre (1 en fermeture, 4 en création et 14 en maintien). Un projet n'ayant pas pu aboutir en octobre 2020, il a été décidé de réallouer les PP selon cette répartition³ :

- Total des périodes allouées : 175 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des maintiens : 57 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des fermetures et/ou des créations : 88 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des actions de promotion du qualifiant : 30 périodes-professeurs.

Suite à l'application du système de réallocation défini dans le Plan de Redéploiement, 18 projets, dont 3 projets de création (1 nouvelle création et 2 suivis de création), 1 projet de fermeture et 14 projets de maintien ont été effectivement soutenus par des incitants pendant l'année scolaire 2020-2021. Les projets concernés se situent tous dans le secteur de l'industrie/construction, sauf un projet appartenant au secteur Hôtellerie-Alimentation⁴.

(3) Rapport d'activité annuel, Chambre Enseignement – IBEFE Bruxelles, année scolaire 2020-2021, p. 19, 27.

(4) *Ibid.*, p. 30.



3.2. PLAN DE REDÉPLOIEMENT – OCTROI DES INCITANTS FINANCIERS EN 2021-2022

Suite aux Comités d'accompagnement du 26 novembre 2020, les projets proposés par les établissements scolaires ont été analysés par le Bureau afin de faire une proposition à la Chambre.

Sur les 33 projets envisagés par les Comités d'accompagnement (15 en création et 17 en maintien), 25 ont été sélectionnés par la Chambre (11 en création et 14 en maintien). 3 projets incitatifs 2021-2022 soumis par la Chambre enseignement en janvier 2021 n'ont pas été réalisés en création (soit 27 PP) ainsi qu'un projet en maintien (soit 3PP). Il a ainsi été décidé de réallouer les PP selon cette répartition⁵ :

- Total des périodes allouées : 174 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des maintiens : 39 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées à des fermetures et/ou des créations : 104 périodes-professeurs ;
- Total des périodes allouées aux actions de valorisation : 31 périodes-professeurs.

Au total 21 projets ont été effectivement soutenus au titre de l'année scolaire 2021-2022, dont 8 projets de création et 13 projets de maintien. 5 de ces projets se situent dans le secteur de l'agronomie, tandis que 16 projets se situent dans le secteur de l'industrie/construction⁶.



3.3. COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENTS 2021 – OCTROI DES INCITANTS FINANCIERS EN 2022-2023

La Chambre enseignement de Bruxelles a décidé, pour ses Comités d'accompagnement du 18 novembre 2021, d'inviter l'ensemble des établissements scolaires du secondaire de la zone de Bruxelles, que ceux-ci possèdent ou non des options dans le qualifiant. En effet, cette initiative permet d'assurer une information égale pour chaque établissement scolaire du secondaire. Une école pourrait en effet décider d'adhérer au plan pour déployer son offre d'enseignement qualifiant alors qu'initialement, son offre n'intégrait aucun secteur et/ou option d'enseignement repris dans ce dernier⁷.

(5) Rapport d'activité annuel, Chambre Enseignement – IBEFE Bruxelles, année scolaire 2021-2022, p. 19-20, 27.

(6) *Ibid.*, p. 28.

(7) *Ibid.*, p. 29.



3.4. MOIS DU QUALIFIANT

Au mois de mai 2021, un projet pilote de « Mois du qualifiant » a été mené par la Chambre enseignement de Bruxelles, en même temps que les Chambres enseignement de Liège, Verviers et de Wallonie Picarde⁷.

En mai 2022, le projet « Le Mois du qualifiant » a été mené à nouveau, cette fois-ci par les Chambres Enseignement de l'ensemble des Instances Bassin⁸.

Ce projet est une évolution de la « Journée du qualifiant », mise en place par la Chambre enseignement de Bruxelles entre 2012 et 2019 et annulée en 2020 du fait des conditions de la crise sanitaire.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- promouvoir en inter-réseaux des établissements scolaires proposant des filières techniques et professionnelles ;
- sensibiliser le plus grand nombre aux options qualifiantes dans les écoles de chaque zone ;
- contribuer à l'orientation positive des élèves vers l'enseignement qualifiant ;
- harmoniser l'image du qualifiant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Mois du Qualifiant consiste en une grande campagne de communication et de promotion via de multiples canaux :

- un site internet qui centralise toutes les informations pratiques, à jour, sur les établissements scolaires proposant des filières de l'enseignement qualifiant en FWB ;
- une campagne d'affichage dans les écoles qui invite à se connecter sur la plateforme afin de découvrir les possibilités offertes par l'enseignement qualifiant sur tout le territoire de la FWB ;
- une vidéo promotionnelle à destination des jeunes diffusée sur TikTok et Instagram ;
- des interviews de chercheurs et d'experts en pédagogie, orientation et monde du travail ;
- la diffusion d'un reportage complet et des capsules vidéos disponibles sur Facebook et Twitter.

(7) Rapport d'activité annuel, Chambre Enseignement – IBEFE Bruxelles, année scolaire 2020-2021, p.21-22.

(8) Rapport d'activité annuel, Chambre Enseignement – IBEFE Bruxelles, année scolaire 2021-2022, p.21-22.

4. EQUIPE DE L'INSTANCE BASSIN EFE DE BRUXELLES

L'équipe a fortement évolué entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022.

La composition de l'équipe de l'Instance bassin EFE Bruxelles pour l'exercice 2020 était la suivante :

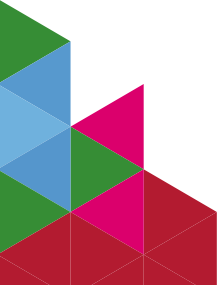
Nom-Prénom	Fonction	Remarques
Carlier Donat	Responsable de service	jusque mai 2020
Grandjean Audrey	Chargée de mission puis Responsable du service	mars - mai 2020 puis à partir de juin 2020
Baton Denis	Chef de projet Chambre enseignement	
Santini Jessica	Chargée de mission	
Doré Antoine	Chargé de mission	
Ammar Nora	Chargée de mission	
Swanet Valentine	Chargée de mission	À partir de septembre 2020
Ben Baghdad Fayza	Assistante administrative	
Ali Mohamed Rayyane	Assistante administrative	En contrat de remplacement
Rubanova Elizaveta	Stagiaire académique	À partir de novembre 2020

La composition de l'équipe de l'Instance bassin EFE Bruxelles pour l'exercice 2021 était la suivante :

Nom-Prénom	Fonction	Remarques
Grandjean Audrey	Responsable de service	
Baton Denis	Chef de projet Chambre enseignement	Jusqu'en août 2021 puis vacant
Santini Jessica	Chargée de mission	
Doré Antoine	Chargé de mission	
Ammar Nora	Chargé de mission	En congé maternité de juin à novembre 2021
Swanet Valentine	Chargée de mission	
Cartuyvels Louise	Chargée de mission	A partir de janvier 2021
Nicolay Marie	Chargée de mission	CDD à partir d'août 2021
Rubanova Elizaveta	Stagiaire puis Chargée de mission	En stage jusque juin 2021 puis en CDD
Ali Mohamed Rayyane	Assistante administrative	En contrat de remplacement
Ben Baghdad Fayza	Assistante administrative	
Van der Vrecken Théo	Stagiaire académique	À partir de novembre 2021

La composition de l'équipe de l'Instance bassin EFE Bruxelles pour l'exercice 2022 était la suivante :

Nom-Prénom	Fonction	Remarques
Grandjean Audrey	Responsable de service	
Brasseur Léonie	Cheffe de projet Chambre enseignement	Depuis février 2022
Santini Jessica	Chargée de mission	
Doré Antoine	Chargé de mission	
Ammar Nora	Chargé de mission	
Swanet Valentine	Chargée de mission	
Cartuyvels Louise	Chargée de mission	
Nicolay Marie	Chargée de mission	En CDD
Rubanova Elizaveta	Stagiaire puis Chargée de mission	En CDD jusque février 2022
Ali Mohamed Rayyane	Assistante administrative	En contrat de remplacement jusque septembre 2022
Ben Baghdad Fayza	Assistante administrative	Jusque octobre 2022
Bel Hadj Hind	Assistante administrative	À partir de septembre 2022
Van der Vrecken Théo	Stagiaire académique	Jusque mai 2022



BIBLIOGRAPHIE

- Décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne et la Commission communautaire française, relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant - Formation Emploi, consultable ici : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/40334_000.pdf
- Rapport d'activité annuel, Chambre Enseignement – IBEFE Bruxelles, année scolaire 2021-2022
- Rapport d'activité annuel, Chambre Enseignement – IBEFE Bruxelles, année scolaire 2020-2021



ANNEXES

- Annexe 1 : **Composition de l'Instance bassin 2020**
<https://bit.ly/3sahqAC>
- Annexe 2 : **Composition de l'Instance bassin 2022**
<https://www.bassinefe-bxl.be/sites/default/files/Annexe%202020-%20Composition%20IBEFE%20Bruxelles%20-%202022.pdf>
- Annexe 3 : **Objectifs stratégiques de l'Instance bassin 2022-2024**
<https://bit.ly/45hfbK4>



